

Vous aussi ?
Ecrivez-nous

PARTAGE
D'EXPERIENCES

Ils témoignent



En couple

Témoignage du 30/11/2019

Pathologie

Lupus avec syndrome des anticorps phospholipidiques

Diagnostic : Mai 2019

Handicaps

- Douleurs chroniques
- Très fortes migraines
- Asthénie
- Photosensibilité au soleil

Projet

Achat d'un nouvel appartement en couple

Banques/Assurances contactées

- CBP
- AXA
- CNP Assurance
- Banque postale
- Un courtier (Immoprêt Toulouse)

Résultat

Assurance de prêt à 100% auprès de la CNP Assurances (garanties Décès, PTIA), Refus d'invalidité AERAS avec sur-prime et contrat d'assurance ASSURISQUE Décès Invalidité n° 4715A.

Depuis quelques années, je souffre de douleurs chroniques notamment aux articulations, de très fortes migraines, d'une asthénie de plus en plus récurrente et d'une photosensibilité au soleil.

Sachant que nous étions en pleine recherche d'un bien à acheter avec mon conjoint, j'ai longtemps repoussé le fait d'aller consulter le médecin, jusqu'à une semaine de migraine impossible à supporter. C'est suite à une prise de sang poussée que j'ai appris que j'étais porteuse d'une maladie auto-immune. Lors du premier rendez-vous avec la rhumatologue, j'ai compris que son diagnostic se portait sur le lupus. J'ai donc passé de nombreux examens (radio, IRM, neurologue, pneumologue, dermatologue...) qui se sont tous révélés négatifs et qui n'ont pas permis à ma rhumatologue de poser un diagnostic arrêté puisque apparemment je ne répondais qu'à 4 critères sur 5 pour arrêter le diagnostic de **lupus associé au syndrome des anti-phospholipides (SAPL)**. Lors de ce RDV, j'ai alors parlé de notre projet d'achat à ma

rhumatologue qui m'a fait comprendre qu'avec un lupus, cela serait compliqué, elle n'a donc jamais indiqué dans aucun de ses comptes rendus le terme de lupus mais plutôt que je souffrais de douleurs articulaires sur un terrain dys-immunitaire. Le handicap n'est pas quotidien mais plutôt par poussée et parfois mes articulations aux poignets ou aux cuisses sont très douloureuses, je suis épuisée et j'utilise toute mon énergie pour continuer à avoir une vie normale pendant les phases de poussée malgré les douleurs, la fatigue physique et mentale.

En mai, pratiquement au même moment que la découverte de ma maladie, nous avons finalement trouvé une maison à acheter (après plus de 2 ans de recherches). Nous avons alors fait appel à un courtier à qui j'ai parlé de mes craintes par rapport à mes soucis de santé et il a tout de suite lancé une demande de multi-assurances avec CBP, j'ai alors dû répondre au questionnaire de santé simplifié et transmettre les copies de tous les comptes rendus



J'ai alors reçu un courrier assez rapidement indiquant un refus de niveau 1 et 2 de la convention AERAS pour avoir finalement une acceptation de niveau 3 avec AXA avec uniquement une protection en cas de décès et PTIA mais refus de toutes les autres garanties. J'ai alors dû répondre aux questionnaires de la CNP, l'assurance de la Banque Postale, organisme prêteur, pour voir si je pouvais obtenir une meilleure couverture. Avec les congés d'août et les analyses de différents médecins, cela a pris presque 3 mois pour obtenir un retour. La CNP me proposait les mêmes garanties mais avec un tarif avec surprime de plus de 7000 € contre environ 4000 € pour AXA. Entre temps, ma conseillère de la Banque Postale m'a fait comprendre que sans la garantie ITT*, je ne pourrais obtenir le prêt et une courtière en assurance m'a dit que le problème principal était de ne pas avoir posé de diagnostic précis, de ce fait, les assurances se basaient sur les pires statistiques. J'ai alors demandé si ça serait plus facile si le diagnostic du lupus était posé et la courtière m'a fait comprendre que si c'était le cas, nous ne pourrions obtenir le prêt. J'étais démoralisée et surtout le fait d'être refusée par les médecins conseils des assurances semblant penser que ma santé était un facteur de danger pour l'achat d'une maison alors que même les médecins ne pouvaient me dire clairement ce que j'avais m'ont énormément angoissée. J'ai alors appelé le courtier qui m'a garanti que pour lui et les contacts qu'ils avaient avec le centre financier de prêt de la Banque Postale, au vu de la solidité de notre dossier (2 CDI, mon conjoint gagnant plus que moi et un très bon apport), la Banque Postale pourrait exceptionnellement faire passer notre dossier malgré la non-garantie en ITT. Tous ces rebondissements nous ont fait perdre énormément de temps et nous arrivions à la date limite de signature de l'acte. J'ai donc dû accepter le contrat plus élevé de la CNP pour ne pas perdre de temps et demander au notaire de repousser la date finale.

Pour conclure, j'ai donc obtenu une assurance de prêt à 100% auprès de la CNP Assurances pour les garanties suivantes (Décès, PTIA) et refus d'invalidité AERAS pour 7125 € dont une surprime de plus de 4000 € avec un contrat d'assurance ASSURISQUE Décès Invalidité n° 4715A. Etant dans la première année du prêt, je peux donc changer à tout moment l'assurance donc dès la signature du prêt, j'ai entamé les démarches pour changer pour l'offre d'assurance de prêt à 4024 € que j'avais reçu initialement de CBP en délégation d'assurance pour AXA FRANCE VIE. C'est actuellement en cours de changement, ce qui me permettra de gagner 3000 € sur la durée du prêt. Ma conseillère de la Banque Postale m'a dit qu'elle avait été très étonnée que ça soit passé et qu'on avait eu la chance d'avoir un courtier (Immoprêt Toulouse) et une intermédiaire au service financier de la Banque Postale qui avaient défendu notre dossier. Je suis passée par différentes phases, cela a été très long et je n'y croyais plus mais si je devais donner un conseil, je dirais de lancer une demande de multi-assurance le plus tôt possible, de viser un prêt le moins élevé possible pour ne pas faire un prêt trop long, pour faire en sorte que votre conjoint (si vous empruntez à deux) puisse supporter le prêt si jamais vous ne pouvez plus pour rassurer la banque. Dans mon cas, le prêt a été accepté alors que je n'étais pas couverte sur toutes les garanties normalement indispensables, c'est bien que des passerelles sont possibles. Un autre conseil, voyez avec votre propre banque qui pourra faire des efforts pour ne pas vous voir partir dans une autre banque ! Et surtout gardez confiance ! Il s'agit effectivement d'un long parcours du combattant mais qui mérite d'être tenté jusqu'au bout ! Parfois, cela fonctionne, j'en suis la preuve vivante au plus grand étonnement de ma banquière !

J'espère que mon témoignage pourra aider car j'aurais aimé avoir ces informations lors de cette période compliquée.

*ITT : Interruption Temporaire de Travail